

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ...

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations  
Municipales Utr."

132, rue St-Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

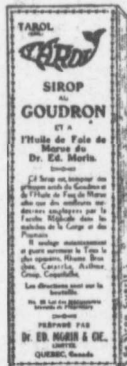
90, RUE ST-JACQUES.

# IL FAUT GUÉRIR

## VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

### TAROL



Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL, soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE AIGUE** ou chronique, le **CATARHE**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les Affections graves ou légères des **Poumons**. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

### VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes **Pâles, Faibles, Anémiques**, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fertilisent tout l'organisme.—50c. la boîte.

**Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,**  
113, Côte de la Montagne, - - - - - **QUÉBEC.**



**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES CAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,

MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean  
LÉVIS.

(Édifice de la Métropolitaine.)

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

## TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

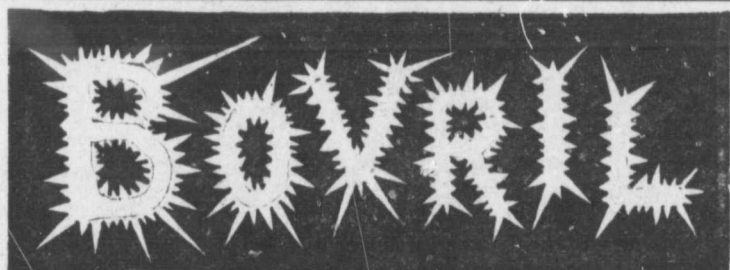
Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.



## UNE BOUTEILLE QUI ÉPARGNE BEAUCOUP D'ARGENT

Une bouteille de Bovril dans la cuisine fat aussitôt baisser les comptes du boucher. Il augmente considérablement la valeur nutritive de la nourriture; de fait il est prouvé que ses pouvoirs reconstituants sont de dix à vingt fois supérieurs à la quantité prise. Mais ce doit être le Bovril.



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 241.—Quarante-Heures, 241.*

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le rôle de l'abonné, 242. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Cierge-Chape-Etole, etc., 246. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 248 ; France, 249. — VARIÉTÉS : Deux sous par terre, 251. — LES LIVRES : 252.

**Bulletin social :** DOCTRINE : L'Eglise et le peuple, 253.

---

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 24 décembre.**—IV de l'Avent. Vigile (privilegiée) de Noël.  
**Lundi, 25.**—NOËL (d'obligation).  
**Mardi, 26.**—S. ETIENNE, 1er martyr, 2 cl.  
**Mercredi, 27.**—S. JEAN, apôtre et évangéliste, 2 cl.  
**Jendredi, 28.**—LES SS. INNOCENTS, martyrs, 2 cl.  
**Vendredi, 29.**—S. THOMAS de Cantorbery, év. et mart.  
**Samedi, 30.**—De l'octave, *Semid. privil.*  
**Dimanche, 31.**—Du dim. pendant l'octave.

### QUARANTE-HEURES

**24 décembre,** Hospice Guay. — **26,** Mastat. — **28,** Couvent de St-Edouard de Lotbinière. — **29,** Couvent de Bienville. — **31,** Missionnaires de Marie.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LE RÔLE DE L'ABONNÉ

*Plusieurs lecteurs de la SEMAINE RELIGIEUSE nous ont demandé de publier le rapport que nous avons présenté à la Journée des Œuvres, tenue à Québec en octobre dernier, sur le rôle de l'abonné du journal catholique. Pour répondre au désir de ces lecteurs, nous donnons ici ces notes, que nous avons reconstituées de notre mieux, au premier moment libre. — A. H.*

L'abonné du journal catholique aurait tort de croire que son rôle est fini, quand il a payé son abonnement au journal.

L'abonné d'un journal qui accomplit une œuvre d'action sociale catholique par mission reçue de l'autorité diocésaine doit être, pour ce journal, un ami.

Or, quelle est la conduite d'un ami à l'égard de son ami ?

1° Il ne lui fait pas de mal ; 2° Il lui fait tout le bien possible.

*Il ne lui fait pas de mal.* — Un véritable ami ne déprécie jamais son ami, ni en public, ni même en petit comité. Faisons donc attention de ne jeter aucun discrédit sur le journal catholique dont nous sommes l'abonné.

Or, on peut jeter du discrédit sur le journal catholique de deux manières : en le critiquant à tort et à travers, n'importe où et devant n'importe qui ; en le critiquant avec raison, — ce qui est bien permis, — mais sans charité et sans aucun égard. Est-ce que le véritable ami s'empresse, même si son ami se trompe, de faire ressortir son erreur et de le ridiculiser devant les autres ? Au contraire, il fait valoir, alors, ses bonnes qualités, rappelle ses états de service ; et, quand l'adversaire presse un peu l'attaque, il passe habilement de la défensive à l'offensive : " Et vous-mê-

mes, messieurs, qui avez la critique si facile, ne vous est-il pas arrivé parfois de ne pas plaire à tout le monde, même en faisant votre devoir ? ”

Un ami ne rougit pas de la compagnie de son ami. Que l'abonné du journal catholique n'ait donc pas honte de déployer son journal en public, dans les trains, aux gares, sur les bateaux, etc. Le journal catholique a le droit d'avoir sa place au soleil au moins autant que ces journaux qui parlent de tout et ne disent rien.

On ne saurait croire l'excellente propagande que constitue, pour le journal catholique, le simple fait d'être lu par un grand nombre de passagers sur un train ou sur un bateau. On a vu des gens qui s'amusaient à compter le nombre des différents journaux lus par les passagers d'un train du chemin de fer de Sainte-Anne, par exemple, et qui prenaient ensuite plaisir à parler un peu partout du résultat de leur petit calcul. Cela peut paraître insignifiant. Mais qu'on n'oublie pas qu'en bien des milieux, où les convictions ne sont ni fortes ni bien éclairées, c'est avec ces petits riens qu'on fait l'opinion ; que c'est avec l'opinion qu'on fait la mode ; que c'est avec la mode qu'on fait la vogue ; et, qu'enfin, c'est avec la vogue qu'on fait une liste d'abonnés, pour le journal catholique comme pour les autres.

Un ami ne demande pas l'impossible à son ami. L'abonné du journal catholique ne s'empresse pas de courir chez le voisin pour lui annoncer qu'il vient de trouver trois fautes typographiques dans la troisième page d'un journal à huit pages. Au contraire, il se dit bien philosophiquement : “ Quand on songe que ces huit pages ont été imprimées entre 8 heures et 2 heures, et dans la fièvre d'un surmenage énervant pour les rédacteurs comme pour les ouvriers, c'est encore étonnant qu'il n'y ait pas plus de fautes. ” Et il fait charitablement une petite prière à l'intention des journalistes, pour lesquels on ne prie pas souvent.

L'abonné du journal catholique, qui veut être pour celui-ci un véritable ami, ne tombe pas à bras raccourci sur son journal parce qu'il n'y trouve pas telle ou telle nouvelle que publient les autres journaux. Il commence plutôt par se demander, dans ce cas, 1° s'il était convenable de publier cette nouvelle, 2° si,

admettant que la nouvelle fût propre à la publication, il s'est occupé, lui, l'abonné, de la faire parvenir à son journal.

Il y a, en effet, des nouvelles que le journal reçoit, comme les autres journaux, par les agences télégraphiques, et qu'il se garde bien de publier par respect pour ses lecteurs. Nous nous rappelons, à ce propos, avoir entendu critiquer le journal catholique pour n'avoir pas publié le récit des aventures scandaleuses d'une pauvre fille, dont les lecteurs des autres journaux avaient, au moins pour un certain nombre, fait leurs délices. Que l'abonné du journal catholique n'oublie donc jamais que son journal n'est pas un *journal à nouvelles* ni un *journal à sensation*, mais un journal essentiellement éducateur.

Quand la nouvelle est convenable, pourquoi l'abonné du journal catholique ne s'empresserait-il pas de la faire parvenir à son journal, chaque fois qu'il lui est possible de constater et de contrôler le fait qu'elle rapporte. Nous nous permettons de donner ici comme exemple de bon service rendu au journal catholique, la communication, faite par téléphone au bureau du journal, de la nouvelle du dernier accident du Pont de Québec, cinq minutes à peine après la chute du tablier central, par un abonné qui venait d'être témoin de l'accident. Voilà un abonné qui sait être utile à son journal. Apprenons donc à nous servir de plus en plus du téléphone pour renseigner le journal catholique.

L'abonné du journal catholique, qui veut être un véritable ami pour son journal, non seulement ne lui fait pas de mal, mais encore il *lui fait tout le bien possible*.

Et, d'abord, l'abonné lit son journal : ce qui est encore le meilleur moyen de savoir ce qu'il dit, et la première condition pour bien le défendre, quand il est attaqué.

Comment, en effet, le fidèle abonné peut-il défendre efficacement le journal catholique, s'il ne connaît même pas l'objet de la discussion. C'est ainsi, par exemple, que, il y a quelques semaines, celui qui n'aurait connu telle question touchant l'hygiène dans les habitations de nos campagnes que par les feuilles qui attaquaient à ce sujet le journal catholique, n'aurait pas été loin de considérer les rédacteurs de ce journal comme les adeptes de la secte des Doukobors. A entendre certains adversaires, le journal catholique ne voulait entendre parler ni de propreté ni d'hy-



giène. Or, toute la question débattue était celle-ci : les habitations des Canadiens-français des campagnes sont-elles des taudis, comme le prétendit publiquement certain médecin plein de zèle pour l'hygiène, ou le tableau dégoûtant qu'il fit de ces maisons était-il trop chargé ? Le journal catholique affirmait tout simplement que le tableau était chargé et qu'il ne pouvait s'appliquer qu'à des cas exceptionnels. Mais pour savoir que le journal catholique ne disait que cela, il fallait avoir lu le journal catholique.

C'est donc en lisant et en faisant lire son journal que l'abonné se met le mieux en mesure de le défendre. Et c'est en le défendant qu'il se montre véritablement son ami. Là, en effet, est la vraie mesure du dévouement. Même s'il arrive qu'il lui déplaise sur un point ou sur un autre, l'abonné du journal catholique défend toujours son journal, qui est une œuvre, qui a une mission de l'autorité diocésaine, et qui défend courageusement envers et contre tous l'Église, la doctrine catholique et le clergé.

Enfin, l'abonné du journal catholique ne se regarde pas comme ayant accompli tous ses devoirs d'ami à l'égard de son journal tant qu'il ne lui a pas amené de nouveaux abonnés. Il n'y a pas à dire, pour remplir complètement son rôle, il faut que l'abonné *abonne*, ne fût-ce qu'un abonné par année. Ce n'est pas là, il nous semble, une tâche énorme pour l'abonné ; mais ce serait un bénéfice considérable pour le journal catholique. Songez donc ! Le journal catholique doublant sa liste d'abonnements, chaque année, avec un seul abonné nouveau par abonné ! . . . Pourquoi donc, par exemple, ne pas faire un très utile cadeau du Jour de l'An à un parent, à un ami qui aime la bonne lecture, avec un abonnement au journal catholique ? Ah ! si les fils de lumière étaient toujours aussi ingénieux à faire le bien que les fils des ténèbres le sont à faire le mal ! . . .

Prenons donc la résolution de ne pas laisser passer l'année prochaine sans amener au journal catholique un nouvel abonné. La chose nous sera relativement facile ; et nous aurons le mérite d'avoir ainsi contribué, à peu de frais, au progrès de cette grande œuvre de la presse catholique que le Pape et le Cardinal-archevêque de Québec ne cessent d'encourager et de nous recommander.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

## CIERGE—CHAPE—ÉTOLE, ETC.

Q. — 1o Faut-il un cierge allumé pour faire l'eau bénite ? Le Rituel n'en dit pas un mot, mais je le vois toujours faire par les prêtres qui chantent la messe le dimanche.

2o D'après la citation de LeVavasseur que vous donnez à la page 708 de la dernière année, on ne peut faire les offices de la Semaine Sainte dans les chapelles semi-publiques, à moins d'avoir un indult. Y a-t-il un tel indult pour le diocèse de Québec où les offices se font à peu près partout dans les chapelles de communautés ?

3o Je vois dans la liturgie qu'il y a un décret de la S. C. des R., du 20 juillet 1593, n. 35, qui oblige le célébrant à revêtir la chape pour les vêpres, du commencement à la fin. Mais là où il n'y a pas de chape, soit verte, soit violette, pour les dimanches pendant l'année, ou pour ceux de l'Avent ou du Carême, doit-on revêtir une chape blanche ?

4o De même Coppin (n. 734) dit que le prêtre doit se revêtir de la chape pour l'aspersion de l'eau bénite. A défaut de chape verte ou violette, doit-on se servir de la chape blanche ?

5o Pour les Vêpres, peut-on prendre l'étole dès le commencement ? Les ouvrages de liturgie nous le défendent ; mais je crois qu'il y a un récent décret qui le permet.

6o Peut-on accepter plus d'un honoraire pour les messes de Noël ?

R. — 1o Le Rituel romain ne parle nullement de cierge pour la bénédiction de l'eau bénite avant la grand'messe du dimanche. De plus de Herdt, vol. II, part. V, n. 38-VII, dit : " Dans les bénédictions des cendres, des rameaux et des cierges, les cierges de l'autel doivent être allumés, mais pour les autres bénédictions nulle part il n'est fait mention des cierges, et conséquemment il ne sont point requis." En outre le " Petit Cérémonial à l'usage des enfants de chœur pour la province ecclésiastique de Québec ", publié par ordre des Pères du 5e Concile provincial, donne incidemment la manière de faire l'eau bénite le dimanche, n. 214 ; il n'y est pas fait mention de cierge allumé.

Cependant cette coutume de notre diocèse est ancienne. Elle doit son origine à cette prescription du Rituel de Mgr de Saint-Vallier, page 487 : " Lorsqu'il voudra bénir quelque chose hors la messe, le curé prendra un surplis et une étole de la couleur convenable à l'office du jour, si ce n'est qu'il fût marqué autrement dans le Missel ou Rituel. Il fera allumer un *cierge* au moins par e clerc qui l'assistera, qui portera le vaisseau de l'eau bénite ou 'aspersoir, le Rituel ou le Missel."

Comme vous voyez, cette coutume est vénérable et il ne nous appartient pas de la faire disparaître.

2o Ce qui ne peut se faire sans induit ailleurs que dans les églises paroissiales, ce sont les cérémonies de la Semaine Sainte selon le petit Cérémonial de Benoît XIII.

Si ces cérémonies se font avec la solennité voulue, c'est-à-dire, avec chant et ministres requis, il suffit de l'autorisation de l'évêque pour les faire en dehors des églises paroissiales. (LeVasseur, IX éd., vol. II, page 84, note 1). Et c'est bien de cette manière, à notre connaissance, que sont célébrés les offices de la Semaine Sainte, dans plusieurs chapelles publiques de communautés de la ville.

3o Le décret que vous invoquez et que cite Coppin doit s'appliquer surtout aux vêpres solennelles avec ministres sacrés, parce que, pour un dimanche ordinaire, il n'y a pas de doute que vous puissiez chanter les vêpres sans chape. Le "Petit Cérémonial" le dit formellement (n. 229) : "Le prêtre qui chante les vêpres est revêtu d'une chape, mais sans étole. Dans ce cas, il s'assied à la banquette au coin de l'épître, comme à la messe. S'il n'est qu'en surplus, il se place à sa stalle"; et au n. 251, il ajoute : "Il n'y a dans ce cas aucun encensement".

Si on veut chanter le salut après de telles vêpres, il faudra revêtir la chape blanche, parce que la chape est de rigueur pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir.

4o Coppin donne au n. 734 de son manuel, la manière de faire l'aspersion de l'eau bénite avec ministres sacrés, voilà pourquoi il exige la chape. Dans les églises pauvres où il n'y a pas de chapelle célébrant fait cette cérémonie en aube avec cordon et étole, mais sans manipule ni chasuble. Conf. de Herdt, vol. II, part. V, n. 38-IV.

Mais il est difficile de croire que dans notre diocèse il y ait des paroisses tellement pauvres qu'elles ne puissent acheter une chape verte et une autre violette. Ces couleurs sont les plus souvent employées depuis la réforme du Bréviaire. De grâce, ayons moins de fanfreluches et procurons-nous les vêtements liturgiques nécessaires au culte.

5o Si le prêtre qui chante les vêpres solennelles avec chape, doit donner la bénédiction du Saint-Sacrement immédiatement après sans aller à la sacristie, un décret de la S. C. des R., du 27 mai 1911, lui permet de prendre l'étole au commencement des vêpres.

6o Le prêtre peut accepter trois honoraires pour les trois messes de Noël ; c'est là l'enseignement de tous les auteurs de théologie.



## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

**Nouveaux évêques.** — Par décrets de la Sacrée Congrégation du Consistoire, Mgr Paul de Huyn, évêque de Brün, est élevé au siège métropolitain de Prague, en Bohême; et l'abbé Ignace Dubowski, curé et sous-doyen de la cathédrale de Zytomir, devient évêque des diocèses conjoints de Lutsk et de Zytomir et administrateur du diocèse de Kame-netz, en Russie.

Par décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le R. P. Joseph Legrand, de la Congrégation des Pères de Sainte-Croix, devient évêque de Dacca; et le R. P. Hippolyte Teissier, du Séminaire des mis-sions étrangères de Paris, devient évêque de Mysore.

Ces deux diocèses sont dans les Indes Orientales.

**Nouveau délégué apostolique.** — Mgr Fumasi Biondi, minutante de la Propagande, est nommé archevêque titulaire de Dioclée et délégué apostolique aux Indes, en remplacement de Mgr Zaleski, nommé pa-triarche titulaire d'Antioche, du rite latin.

**Une lettre de Benoît XV.** — Les *Acta Apostolicæ Sedis* contiennent une Lettre apostolique de Benoît XV qui règle les rapports de l'Institut biblique et de la Commission chargée de la révision de la Vulgate avec la suprême Commission pontificale biblique.

On ne sera admis comme étudiant à l'Institut biblique qu'après avoir achevé le cours ordinaire des études philosophiques et théologiques. Les études dans l'Institut biblique comprendront trois années terminées chacune par un examen. L'Institut biblique pourra conférer le grade du baccalauréat biblique au bout de deux années et au bout de trois an-nées le grade licence. Le jury de la licence biblique, passée devant l'Ins-titut biblique, comprendra un des consultants de la Commission ponti-ficale biblique désigné par les cardinaux de cette Commission. Aucun grade académique d'Écriture Sainte ne pourra être conféré à qui n'au-rait point obtenu préalablement le doctorat de théologie dans une Uni-versité approuvée par le Saint-Siège. Le droit conférant le doctorat biblique reste réservé à la Commission pontificale biblique qui continuera à conférer la licence aux candidats qui auront préparé les études d'Écri-ture Sainte en dehors de l'Institut biblique. Nul ne pourra se présenter au doctorat biblique, sinon deux ans après la licence, durant lesquels, ou bien il aura occupé une chaire d'Écriture Sainte, ou bien il aura publié quelque ouvrage en cette matière. Les professeurs ordinaires d'Écriture Sainte de l'Institut biblique continueront à être nommés par le Supé-rieur général de la Compagnie de Jésus avec l'agrément, toutefois, de la Commission pontificale biblique.



**Nouveau procureur général des Chartreux.** — Le R. P. J.-B. Mottini a été nommé procureur général des Chartreux, à Rome, en remplacement du R. P. Dom Charles de Broglie récemment décédé.

Le nouveau procureur est d'origine suisse. Après avoir été professeur d'Histoire ecclésiastique et d'Écriture Sainte à Poitiers, maître des novices à la Grande Chartreuse du Dauphiné, où il se trouvait au moment de l'expulsion, coadjuteur du R. P. Général, prieur de la Chartreuse de Galluzzo, près de Florence, il a été nommé par le R. P. dom Jacques Mayaud, général de l'Ordre, au poste qu'il occupe présentement.

**Supérieur général des Barnabites.** — Le Chapitre général des Barnabites a confirmé le P. Vigorelli, élu le 1er septembre 1910, dans sa charge de supérieur général.

**Bombardements réprouvés.** — Dès qu'il eut été informé de l'incursion des avions austro-allemands sur la ville de Padoue, le Saint-Père, dit l'*Osservatore Romano*, fit expédier à l'évêque de cette ville le télégramme suivant :

*Saint-Père, déplorant et réprouvant les bombardements aériens sur les villes ouvertes inoffensives, quels que soient ceux par lesquels ils sont perpétrés, envoie, pour les familles de cette cité récemment atteinte par une si grande épreuve, la somme de 10,000 francs, et vous reconforte, ainsi que vos diocésains, par la Bénédiction apostolique.*

*Signé : PIERRE, card. GASPARRI.*

“ Le jugement du Saint-Siège, écrit à ce propos le marquis Crispolti, dans le *Corriere d'Italia*, est terrible et décisif. Les bombardements aériens des cités ouvertes sont réprouvés comme une iniquité.

“ La parole du Docteur suprême, écrit-il, tonne implacable contre cette impunité malfaisante qui menaçait de finir par créer l'indifférence et d'usurper les apparences de la légitimité. Quiconque sur des villes ouvertes, de sang-froid ou par inconscience, jette des instruments de ruines et de mort, est un criminel, et si ce crime l'amène à accomplir des actes héroïques, il n'est pas plus héros que ne le sont les brigands. Ainsi la vérité est rétablie et la justice est vengée.”

#### **FRANCE**

**Le livre d'or de l'Université de Lille.** — L'Université catholique de Lille, qui souffre tant de la guerre, pourra publier avec la victoire et la paix un glorieux livre d'or.

Le nombre des étudiants ou anciens étudiants morts ou disparus sur les champs de bataille s'élève à 136. Elle a fourni aux cadres de l'armée : 22 aumôniers titulaires ou volontaires, 2 chefs de bataillon, 23 capitaines, 23 lieutenants ou sous-lieutenants, 29 aspirants ou adju-

dants, 113 sous-officiers. Au service de santé: 4 médecins-majors de première classe, 1 pharmacien-major de première classe, 16 médecins-majors de 2e classe, 146 médecins ou pharmaciens aide-majors de 1ère ou 2e classe, 112 médecins ou pharmaciens auxiliaires. Aux divers services administratifs: 10 officiers d'administration, 8 officiers d'intendance.

Les distinctions enregistrées au 1er novembre se résument comme suit: 19 croix de la Légion d'honneur, 13 médailles militaires, 189 croix de guerre, représentant 223 citations.

**Le Capucin botté.** — On sait que c'est par cette expression que le haineux et sénile sectaire Clémenceau, qui en veut à mort au général de Castelneau à cause de ses convictions religieuses, désigne le vainqueur du Grand-Couronné de Nancy.

Or, après la bataille de Champagne, si merveilleusement préparée, de l'avis même des Allemands, par le général de Castelneau, M. Clémenceau, les canons s'étant tus et le danger s'étant éloigné, désira voir les lieux de la lutte et demanda à être présenté au général.

Celui-ci, au retour d'une tournée sur la ligne de feu, couvert de boue, son inséparable bâton de montagne à la main, aborda le vieux politicien en le saluant du geste militaire: "Voilà, dit-il, le capucin botté."

Les officiers présents esquissèrent des sourires. Le "tigre" fit semblant de n'avoir pas entendu. Quant au général, il est très fier du sobriquet qui rappelle deux célébrités françaises: le capitaine de Tremblay, devenu plus tard l'Eminence grise, et le prince de Joyeuse, tous deux guerriers fameux et Capucins pauvres et dévoués.

**Décret d'un Boche de l'intérieur.** — On se souvient des conditions dans lesquelles avait été interdite l'an dernier, par arrêté préfectoral, la procession des reliques de saint Lazare, à Autun. Cette année, la procession n'a pas été autorisée. Les Autunois ont profondément regretté de ne pouvoir donner au patron de leur cité ce témoignage de foi et de vénération. Ils ont dû se contenter d'assister aux offices pontificaux célébrés dans la cathédrale.

**Collaboration distinguée.** — M. François Veillot vient d'être chargé par le directeur de la *Libre Parole*, de Paris, de la rédaction d'un supplément religieux hebdomadaire, que ce journal se propose d'adresser gratuitement, sur simple demande, à tous ses abonnés. Ce supplément contiendra, entre autres choses des informations précises et abondantes sur le mouvement religieux, idées et faits, en France et à l'étranger.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## VARIÉTÉS

## DEUX SOUS PAR TERRE

Il y a quelques années, raconte le P. Bailly, Supérieur général des Assomptionistes, je vois arriver au bureau des constatations une pauvre femme, amenée à Lourdes par le pèlerinage National. Son certificat portait : *plaie ou ulcère purulent à la jambe, occupant une grande surface, réfractaire à tous les moyens employés, paraissant incurable...* Or, les médecins constatent devant moi que la plaie, que l'on pensait encore la veille sans succès, était *complètement cicatrisée*. Ils interrogent cette miraculée...

— Messieurs, tout ce que je sais, c'est que j'ai d'abord été à la Grotte : j'y ai *bien prié* et je n'ai pas été guérie. Alors j'ai pensé que la prière ne suffisait pas.

— Mais (lui dit un médecin), depuis combien de temps avez-vous cette plaie ?

— Messieurs, le certificat le dit, mais je ne me suis pas occupée de cela. J'ai dit : *A la prière, il faut que tu ajoutes les sacrements*. Je suis allée recevoir la Sainte Communion, et je n'ai pas été guérie !

— Y a-t-il longtemps (lui demande un autre docteur) que vous usez de la canne et de la béquille pour marcher ?

— Cela, Messieurs, c'est certain ; mais je vous déclare que je ne m'en étais nullement préoccupée. Je me suis dit : *Puisque la Communion ne me guérit pas, je vais faire un acte de foi qui me coûte...* Je suis allée me faire plonger dans la piscine... et je n'ai pas été guérie !

— Mais (réplique un médecin), c'est de votre mal, de sa nature, de son histoire que nous avons ici à nous occuper. Parlez-nous de cela !

— Messieurs, je vous demande pardon, mais pour moi, je ne me suis occupée que de recourir aux moyens surnaturels, je ne vois que cela ; le reste ne m'intéresse pas. Donc, après la piscine, je me suis dit : *Tu n'as pas fait un acte de pénitence ou de mortification !* Alors, je suis montée au Calvaire, Dieu sait avec quelles souffrances pour arriver jusqu'au bout. Au pied de la croix, j'espérais être exaucée, mais je n'ai pas été guérie !

— Mais enfin (reprennent les docteurs avec vivacité), ce n'est pas ce que nous vous demandons !... Qu'est-ce que les médecins vous avaient dit, à votre départ, sur votre plaie ?...

— Messieurs, moi, je ne me suis pas occupée des médecins. Ce n'est pas eux, pour sûr, qui m'ont guérie. Voici ce qui m'est arrivé. Au pied de la croix, je vois un *deux sous par terre*. Je le ramasse. J'hésitais à le garder, quoique je sois venue comme une



pauvresse, sans le sou, grâce à ces dames qui m'ont payé le voyage et l'hospitalité. Pendant que j'hésitais, je vois un aveugle qui mendiait : Je me dis : *Tiens ! . . . tu n'as pas fait l'acte de l'aumône.* J'avais bien fait les autres actes de la vie chrétienne : *la prière, la Communion, l'acte de foi, la mortification.* Il me restait à *faire l'aumône.* . . . Alors, je donnai les deux sous au pauvre aveugle. . . A peine les avais-je donnés, je ressens un frémissement inexplicable, avec une grande douleur dans ma jambe, et puis, tout d'un coup, je ne sens plus rien. Je marche sans difficulté, je descends sans peine, je regarde ma jambe : *Plus de plaie ! Je suis guérie ! . . .* La Sainte Vierge m'a enseigné ainsi qu'il fallait accomplir tous les actes de la vie chrétienne et ne pas en faire seulement une partie *si l'on veut être exaucé.* . . .

Est-il nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à la conclusion tirée par la pieuse miraculée des conditions du miracle ?

Par son entremise, c'est une salutaire leçon que la Sainte Vierge nous donne là : *Si nous voulons être exaucés quand nous prions, soyons chrétiens, pas à moitié, mais entièrement.* . . .

— *L'Etoile Noëlisme.*

---

### LES LIVRES

PAUL KER. *En Pénitence chez les Jésuites.* Correspondance d'un lycéen, 4<sup>e</sup> édition. Paris (Picard Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 3.50 francs.

L'auteur nous dit lui-même l'histoire de son livre et les espérances qu'il fonde sur sa publication :

Ceci n'est pas un roman : c'est une histoire vécue. Je n'ai pas été élevé sur les genoux de la Compagnie de Jésus. C'est l'Université qui s'est appliquée la première à dégrossir ma jeune intelligence et à la former. Je lui sais gré de ses louables intentions. Mais la vérité m'oblige à dire que, si je vauds quelque chose, ce n'est pas à elle que je le dois. Je l'ai, bien qu'involontairement, quittée d'assez bonne heure pour avoir le temps de faire peau neuve sous une autre influence. Les pages qu'on va lire marquent les diverses phases de mon évolution.

Elles sont d'un jeune homme qui dit, au jour le jour, ce qu'il a senti, ce qu'il a vu, et qui le dit sans arrière-pensée. J'aurais pu leur donner un tour moins juvénile, les corriger : je les aurais gâtées. Je les livre au public telles que je les ai retrouvées, un peu jaunies déjà par l'âge, dans les tiroirs longtemps oubliés. A une époque où le mot d'ordre est de courir sus aux Jésuites, ce témoignage primesautier d'un lycéen devenu leur élève pourra sinon guérir les aveugles volontaires — miracle difficile — du moins ouvrir quelques yeux qui cherchent sincèrement la lumière.



---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### L'ÉGLISE ET LE PEUPLE

Franc, le savant et pieux écrivain de *la Croix* de Paris, après avoir mis en lumière les utopies, les impossibilités de la théorie socialiste, donne, dans un article qui veut être cité tout entier, un admirable résumé historique de l'action civilisatrice et toute bienfaisante de l'Église pour le peuple :

Et d'abord tout le monde sait qu'au moment où Jésus-Christ vint sur la terre, la société grecque et latine, c'est-à-dire le monde civilisé d'alors, se composait de deux catégories d'hommes tout à fait distinctes, les maîtres et les esclaves. Les seconds appartenaient absolument aux premiers, qui avaient sur eux non seulement le droit au travail, mais le droit de vie ou de mort. On en faisait des gladiateurs pour les combats inhumains du cirque où ils périssaient en foule, et on les jetait dans les viviers pour engraisser les murènes réservées à la table des patriciens.

Qu'on le remarque bien, du reste ; cette organisation n'était pas un pur effet du hasard. Dans la société sans ressort moral du paganisme on n'avait trouvé que ce moyen d'établir l'ordre social. Moyen détestable, mais vers lequel toute société — qu'on ne l'oublie pas — tend dans la mesure où baisse le baromètre de la discipline morale, c'est-à-dire religieuse.

Que fit Jésus-Christ ? Que fit l'Église fondée par lui pour continuer son œuvre ? Cette sujétion totale était absolument contraire à l'esprit d'égalité devant Dieu et de fraternité humaine que le Sauveur avait prêché aux hommes. Allait-on donc fomenter une révolution pour y mettre fin ?

Non, tel n'est pas l'esprit de l'Église. Mais, dès le temps des apôtres, on prêcha de toute manière l'égalité devant Dieu du maître et de l'esclave. On recommanda les égards, la douceur, la charité. Sur le conseil de leurs évêques, les patriciens, en se convertissant, affranchissaient les esclaves. Mélanie la Jeune en libéra 8,000 en un seul jour. L'invasion des Barbares arrêta

cette œuvre bienfaisante, que M. Guiraud, après Allard et d'autres, a décrite dans son remarquable ouvrage *Histoire partielle, histoire vraie*. Et peu à peu l'esclavage devint plus rare et plus doux, faisant place au servage, puis à la liberté, comme les ténèbres de la nuit cèdent peu à peu devant les rayons du soleil.

Il se pratique encore, hélas ! le trafic des esclaves, en Afrique surtout, et des nations civilisées l'empêchent de disparaître à cause des bénéfices qu'elles y trouvent. L'Église continue sa lutte tenace et efficace. On se souvient de la tournée du grand cardinal Lavigerie quêtant dans sa barrette rouge pour la Société anti-esclavagiste. Léon XIII et Pie X ont soutenu et encouragé de tout leur pouvoir cette entreprise. Et ces jours-ci encore, le cardinal secrétaire d'État adressait à M. le commandeur Tolli, président de la Société, une lettre dans laquelle il lui annonçait un don du Pape, et ajoutait :

“ En ce don de souverain, Sa Sainteté entend symboliser en même temps le souhait que, dans les décrets de la Providence, soit bientôt marquée l'heure bénie où l'action hautement bienfaisante de la Société anti-esclavagiste soit entièrement absorbée par cette universelle égalité et fraternité qui devra effacer de la langue et de la civilisation un nom et une chose déjà effacés, depuis vingt siècles, par la vertu de la croix, de la conscience chrétienne.

L'Église catholique n'a cessé d'y travailler au cours des siècles.

Un bienfait d'ordre général, de même genre, est celui du travail incessant du catholicisme pour relever la situation de la femme, cette esclave intérieure de la famille antique. Il faut visiter les pays musulmans pour se rendre compte de l'état d'infériorité dans lequel la femme vivait sous le paganisme.

Ici encore, l'Église n'a pas fait de révolution, mais elle a prêché la doctrine de l'égalité des âmes devant Dieu, malgré la diversité de leurs conditions, et de la mutuelle charité. Elle dit à la femme : Obéis à ton mari. Mais elle a dit au mari : Aime ton épouse, chéris-la, sois-lui dévoué, comme le Christ aime et chérit son Église et s'est dévoué pour elle jusqu'à la mort.

Et cette doctrine, en pénétrant la société familiale, l'a transfigurée.

Si l'on veut comprendre ce que l'Église a fait pour le peuple à travers ce moyen-âge où, par suite de la dissolution de l'empire romain sous les coups des Barbares, les luttes à main armée entre seigneurs voisins, étaient perpétuelles, au grand dam du peuple, il faut suivre ce que les Papes et les Conciles de cette époque ont fait, comme le Pape d'aujourd'hui, pour arrêter les luttes et en diminuer les ravages.

Nous ne pouvons ici — c'est évident — décrire tous les efforts que symbolise l'établissement de la "Trêve de Dieu". Armée des foudres spirituelles qui avaient alors une puissance dont notre société aurait grand besoin aujourd'hui, l'Église imposa et obtint la restriction progressive des guerres intestines. Dès 1089, un Concile français lançait l'anathème contre quiconque "volera le bien des paysans et des autres pauvres, leur brebis, leur bœuf, leur âne." Quiconque lira ce détail dans Guiraud, ou dans un autre auteur impartial, devra conclure que, tandis que les impies ne cessent d'accuser l'Église d'avoir exploité le peuple, il se trouve que c'est elle qui, seule, en ces siècles très durs, a pris efficacement sa défense.

Venons-en maintenant à ce que, dans ces siècles lointains, l'Église a fait au point de vue des travailleurs, de leur situation et des rapports entre employeurs et employés, question sociale très importante, mais à laquelle on a tort de réserver exclusivement, comme on le fait presque habituellement, le nom de question sociale.

Les conflits sociaux ! Ils sont de tous les temps, car toujours les inférieurs rêvèrent une situation supérieure ; toujours l'industrie fut sujette à des difficultés qui restreignaient ses moyens ; toujours, à côté des bons patrons, il y en eut de mauvais ; à côté de bons riches il y en eut d'égoïstes, et à côté des ouvriers raisonnables il y en eut de révolutionnaires.

Pour parer dans la mesure du possible à ces conflits, l'Église ici encore, ne prêcha point la révolution, elle ne souleva pas les masses, elle ne proclama pas la lutte de classes, mais sous son inspiration fut faite l'organisation des métiers. C'était le but des "corporations".

La corporation comprenait les divers éléments qui composaient un métier : les *maîtres*, les *compagnons* et les *apprentis*.



Pour devenir maître, il fallait des garanties ; pour être admis compagnon, il fallait faire un chef-d'œuvre ; pour être apprenti, il fallait se soumettre à une réglementation. Mais, réciproquement, les compagnons et maîtres avaient des devoirs stricts vis-à-vis des apprentis, et tandis que l'apprentissage dépérit aujourd'hui, il était florissant alors. Les maîtres avaient aussi des devoirs vis-à-vis des compagnons et entre eux. Des réglementations un peu étroites, possibles alors, assuraient la loyauté des industries, en défendaient les intérêts communs, organisaient l'enseignement professionnel, empêchaient la surproduction, assuraient la moralité générale, secouraient le travailleur dans le besoin et assuraient une justice intérieure de la profession.

Les merveilles d'architecture et d'industrie qu'a laissées le moyen-âge et les cahiers de famille professionnelle de l'époque prouvent que cette organisation était bonne.

Ce qui la rendait, du reste, possible et féconde, c'était la confrérie religieuse qui unissait les âmes, dirigeait les consciences et faisait planer sur tout cela l'esprit de justice et l'esprit de charité.

Au fur et à mesure que la société devint moins religieuse, les abus s'introduisirent. Les corporations en moururent ; mais, en supprimant totalement le droit d'association des ouvriers entre eux, la Révolution commit un abus plus grave encore.

Combien est impressionnante la visite de la Grande Place de Bruxelles, actuellement occupée par l'ennemi ! Non loin de la cathédrale superbe, le superbe hôtel-de-ville, palais du peuple, maison de tous. En face, le palais du roi, et tout autour de la place les brillantes façades des maisons des corporations diverses. Chacune était fière de la sienne, où elle trouvait la justice et les renseignements utiles. Les corporations n'étaient pas un théâtre de lutte de classes. C'était une famille où l'on s'aimait mutuellement.

Voilà ce que l'Église faisait pour le peuple. On ne peut aujourd'hui reconstituer en bloc une organisation qui correspondait à une époque très différente, mais nous ne craignons pas de dire que ce n'est qu'en s'inspirant de principes semblables qu'on assurera la paix intérieure et le bien de tous.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
septembre, 1916 - - - - - \$934,003.81

### L'ANNÉE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1916

|          | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc   | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
|          | 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
|          | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
|          | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,898.99   |
| 30 sept. | 1916   | 491      | 34,715                  | 66,042   | 934,003.81   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 124, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ:

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants censés à notre département d'épargne :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05   | 510.19   | 765.48   | 1030.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 323.72   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1942.06   |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1578.53  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2357.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1637.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.99   |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1889.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3834.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.38   | 6260.06   |
| 15  | 1135.35  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.44  | 2461.64  | 3608.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78  | 2657.95  | 3888.01  | 5317.67  | 6646.35   | 7976.00   |
| 18  | 1429.37  | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1532.03  | 3068.56  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9203.15   |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.18  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91  | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA  
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

ES

tous  
nts  
UN

e de

is :

00

88

70

97

97

06

61

99

59

80

05

77

37

81

06

10

91

00

91

15

29

90

LE

ats

ux

nt

és

et

les

ins

ar-

FONDÉE AU CANADA EN 188

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickelours sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétrope.

95, rue Saint-Joseph, - - QUÉBEC



## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes ; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

7

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. G., F. R. A. J. C.

A. A. P. G., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

— VOS —

# FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

— QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles